

YITRO

Le beau-père de Moché, Yitro, entend parler des miracles extraordinaires qu'a accomplis Dieu pour le Peuple d'Israël. Il se rend de Midian au camp d'Israël, accompagné de la femme de Moché et de leurs deux fils. Yitro conseille à Moché de désigner une hiérarchie constituée de magistrats et de juges pour l'aider dans sa tâche de gouvernance et de législateur pour le peuple. Les Enfants d'Israël établissent leur campement face au Mont Sinaï où il leur est dit que Dieu les a choisis pour être Son « royaume de prêtres » et « une nation sainte ». Le peuple répond en proclamant : « Tout ce que Dieu a dit, nous le ferons ». Le sixième jour du troisième mois (Sivan), sept semaines après l'Exode, la nation d'Israël dans son intégralité s'assemble au pied du Mont Sinaï. Dieu descend sur la montagne dans le tonnerre, les éclairs, des tourbillons de fumée et le son du Chofar. Il commande à Moché de monter. Dieu proclame les Dix Commandements, enjoignant le Peuple d'Israël de croire en Dieu, de ne pas servir

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

d'idoles ou de prononcer le Nom de Dieu en vain, de garder le Chabbat, d'honorer les parents, de ne pas tuer, de ne pas commettre d'adultère, de ne pas voler et de ne pas porter de faux témoignages ni de jalousser la maison d'autrui. Le peuple s'adresse à Moché en criant que la révélation est trop intense pour qu'ils puissent la supporter, le suppliant de recevoir, lui, la Torah de Dieu et de la leur transmettre.

Un jeune visiteur, originaire d'Erets Israël, très sincère, interrogea un jour le Rabbi :

« Comment puis-je renforcer mon lien avec vous ? »

Le Rabbi répondit : « Lorsque je marche dans la rue, je médite sur les paroles du Tanya. Lorsque tu marches dans la rue, fais de même : médite sur les paroles du Tanya. C'est ainsi que nous nous rencontrerons ».

Il est dit que : « les Justes ressemblent à leur Créateur ». La suggestion formulée par le Rabbi s'inscrit dans le modèle établi par Dieu, pour le Peuple juif. Comment un

Juif peut-il s'attacher à Dieu ? Par l'étude de Sa Torah.

La Paracha de cette semaine relate le Don de la Torah, événement qui rendit possible une telle unité.

Le premier des Dix Commandements énonce : « Je suis l'Éternel ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. » Les Sages interprètent ce passage comme le commandement positif de reconnaître et de croire en l'existence de Dieu.

Cependant, certains érudits s'interrogent : Comment est-il possible qu'il existe un commandement ordonnant de croire en Dieu ? En effet, parler d'un commandement implique nécessairement l'existence d'un Commandant. Si une personne croit en Dieu au point de le considérer comme le véritable Commandant, il semblerait alors superflu qu'il y ait un commandement explicite lui enjoignant de croire en Lui. Pour répondre à cette question, il est précisé que le commandement de connaître et de croire en Dieu ne se limite pas à l'acceptation passive

Suite en page 2

EDITO DES ARBRES ET DES HOMMES

Les rendez-vous rituels du calendrier juif ont, pour définition, une dimension d'éternité. Il est ainsi clair que les grandes fêtes comme celles de Pessa'h ou de Chavouot, par exemple, ne font pas que commémorer les événements historiques qui les ont vu naître, en l'occurrence la sortie d'Egypte et le don de la Torah. Elles portent enseignement pour toutes les générations. Mais il en existe certaines, à la portée apparemment plus intime, pour lesquelles cela n'apparaît pas à l'évidence. Sans doute en est-il ainsi du 15 Chevat, Tou biChevat, que nous vivons cette semaine. Un « nouvel an des arbres », comme le Talmud le dénomme, voilà qui a de quoi surprendre. Probablement pendant des siècles, en ces temps déjà lointains où on n'accordait pas à l'arbre toute l'attention qu'on y met aujourd'hui, cela avait de quoi interpeler. De fait, dire qu'il y a un nouvel an, littéralement un Roch Hachana, pour ces créatures végétales, taillasses à merci, ne paraissait pas en mesure de faire sens. Pourtant, voici que l'arbre devient un sujet central dans toutes nos grandes et orgueilleuses

cité. Voici que la ville redécouvre son apport et ses bienfaits au point d'entreprendre d'en réimplanter partout où c'est possible. C'est peut-être justement dans ce contexte qu'il convient de le regarder avec les yeux de la tradition juive.

Car, si les temps passés l'ont négligé, le temps nouveau le regarde-t-il avec justesse ? Quand on contemple cet être qu'est l'arbre, ce qui impressionne immédiatement, c'est sans doute son élan vers le ciel. On peut ainsi voir une jeune pousse qui n'a d'autre projet que celui de s'élever peu à peu, même contre des vents contraires, même au travers d'éventuelles tempêtes. L'arbre ne recule pas, ne renonce pas. Il continue toujours son chemin. Cet élan vers le ciel touche l'homme tant il évoque sa propre situation, créature terrestre qui aspire à dépasser ce qu'elle est. Il y a alors lieu de s'interroger : d'où vient la force pour une telle élévation ? C'est que l'arbre a de fortes racines. Il ne les oublie jamais car sa vie même en dépend. De fortes racines en cimes altières, il y a ici comme un signe fait à l'humain. Nos racines nous nourrissent et nous soutiennent. Ne les oublions jamais, le ciel est au bout du voyage.

par Haïm Chnéor Nisenbaum

TOU BICHEVAT - 15 CHEVAT (nouvel an des arbres) : lundi 2 février 2026

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée et sortie de
CHABBAT YITRO
vendredi 6 fév.

ENTRÉE 17h 38 Sortie : 18h 48

A partir du dimanche 1^{er} fév. | Pose des Téfilines : 7h 16 Heure limite du Chema : 10h 42 Fin de Kidouch Levana : toute la nuit du dimanche 1^{er} au lundi 2 février

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr

chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA DE LA SEMAINE



étude du RAMBAM

Une étude quotidienne
instaurée par le Rabbi
pour l'unité du peuple juif

de Son existence, celle-ci étant considérée comme une donnée acquise. Ce commandement implique plutôt un approfondissement continu de la connaissance et de la foi en Dieu, portant sur une dimension de Sa nature qui échapperait à notre appréciation naturelle.

Pour illustrer ce propos, il est expliqué qu'Avraham, notre Patriarche, parvint à la reconnaissance de Dieu par l'examen attentif du monde qui l'entourait. Il observa le lever puis le coucher du soleil, l'apparition et la disparition de la lune, ainsi que la multitude d'autres phénomènes constants relevant de l'ordre naturel. Il en fut subjugué : « Est-il concevable qu'un ordre créé existe sans qu'il y ait un Créateur ? » C'est ainsi qu'il parvint à la conviction qu'il existe un Dieu qui crée et soutient le monde.

Néanmoins, la conception de Dieu comme Créateur et force motrice de la nature demeure quelque peu réductrice. En effet, bien qu'il soit à l'origine de l'existence de la nature, cette description n'appréhende pas qui Il est, quelle est Sa véritable essence. Son identité authentique, celle qu'il possède en Lui-même, transcende largement le cadre naturel. La nature constitue un cadre de référence limité, engendré selon des modalités spécifiques. Le Créateur qui a instauré ce cadre se situe bien au-delà et n'y est nullement assujetti.

Effectivement, Son être dépasse intégralement notre capacité de compréhension. À cet égard, nos Sages ont affirmé : « Si je connaissais Dieu, je serais Dieu. » Car nous sommes des créatures intrinsèquement liées aux lois naturelles et il nous est impossible d'appréhender quoi que ce soit au-delà de ce cadre. Qui pourrait le faire ? Seul Dieu, qui n'est soumis à aucune contrainte liée à cette structure. Cependant, si cette dimension divine excède notre faculté de connaissance, quel sens revêt alors le commandement de L'appréhender et d'avoir foi en Lui ? Comment pourrions-nous Le connaître et établir une relation avec Lui alors même qu'il

existe au-delà de la nature ?

Il est possible de connaître Dieu de cette manière en s'appuyant sur une source de connaissance qui est elle-même infinie. « La Torah et Dieu ne font qu'un. » Ainsi, la Torah peut étendre notre compréhension au-delà de ses limites naturelles et nous permettre de connaître Dieu d'une façon que nous ne pourrions atteindre par nos propres moyens.

Par ailleurs, nous possédons un potentiel plus profond que celui du savoir : la foi. Chaque âme constitue une part réelle de Dieu, une étincelle de Lui, en quelque sorte. Cette dimension de notre être dépasse notre capacité consciente. De la même manière que nous ne pouvons Le connaître intellectuellement, nous ne pouvons apprêhender cette dimension intérieure à nous-mêmes. Pourtant, par la foi simple, il nous est possible de nous identifier à cette dimension infinie de notre être et de la faire émerger.

Tel est le sens du commandement visant à connaître Dieu : mettre en lumière et exprimer notre potentiel intérieur divin par la foi, tout en élargissant notre potentiel intellectuel grâce à la connaissance de la Torah.

Le prophète nous annonce : « Voici, des jours viendront [où]... ils n'enseigneront plus - chacun à son prochain -... en disant

'connaissez Dieu', car tous Me connaîtront ».

La dimension unique de l'ère du Machia'h ne résidera pas dans la manifestation de miracles dans le monde - en effet, certaines opinions soutiennent qu'il n'y aura pas de tels miracles - mais plutôt dans la révélation d'une dimension miraculeuse au sein même de notre être. La connaissance de Dieu, actuellement éloignée et difficile d'accès pour nous, deviendra naturelle, voire ordinaire.

Il ne s'agit pas seulement de connaître Dieu, mais de Le connaître d'une manière radicalement différente de celle que nous pouvons concevoir aujourd'hui. À présent, notre connaissance est abstraite et intellectuelle. Nous percevons Dieu comme une entité distincte de notre personne et de notre vie quotidienne. À l'avenir, nous Le connaîtrons comme nous nous connaissons nous-mêmes, c'est-à-dire avec cette compréhension viscérale et instinctive qui caractérise actuellement notre rapport aux réalités physiques qui nous sont essentielles.

*A la mémoire de mon père
MÈCHEL BEN CHUNÉ
SCHACHTER ז"ה
décédé le 18 Chevat 5740*



Matelas avec Zip
Une literie faite pour vos nuits

6 magasins en île-de-France

Vincennes 94 53 rue de Fontenay	Paris 11 - Jules Ferry 12 Bd Jules Ferry
Paris 17 - Courcelles 115 rue de Courcelles	Paris 16 - Victor Hugo 137 avenue Victor Hugo
Paris 20 - Pyrénées 342 rue des Pyrénées	Paris 6 - Vaugirard 53 rue de Vaugirard

Matelas - Sommier - Oreiller - Couette

01 41 77 30 50  01 45 72 46 81



DRAY
Les grandes marques à petits prix !

Appareils électroménager
Avec fonction Shabbat

4 magasins en île-de-France

Blanc Mesnil 93 6 Av. Albert Einstein	Vélizy 78 Centre Co. L'Usine & Maison
Pierrelaye 95 5 rue Fernand Léger	Boulogne 92 101 Av. Ed. Vaillant

Suivez-nous
Sur Instagram !  Service livraison
Paiement 4 x sans frais

• DIMANCHE 1^{er} FÉVRIER – 14 CHEVAT

Mitsva négative n°46 : Il nous est interdit à jamais d'habiter en Egypte afin de pas être contaminé par l'hérésie des habitants de ce pays et ne pas imiter leurs coutumes que la Torah réprouve.

Mitsva positive n°190 : C'est le commandement nous incomitant concernant la guerre contre d'autres peuples, ce que l'on appelle guerre facultative. Nous avons le devoir, si nous les combattions, de conclure une alliance avec eux pour épargner leurs vies à condition qu'ils fassent la paix avec nous et nous céderont leurs terres.

Mitsva négative n°56 : Il nous est interdit à jamais d'offrir la paix aux peuples d'Amon et de Moab.

Mitsva négative n°57 : Il nous est interdit de détruire les arbres fruitiers lors du siège d'une ville dans le but de démolir ses habitants et de les faire souffrir.

Mitsva positive n°192 : C'est le commandement qui nous a été enjoint, lorsque nos troupes partent en guerre, de réserver un endroit extérieur au camp pour qu'elles aillent y faire leurs besoins.

Mitsva positive n°193 : C'est le commandement nous incomitant de prévoir dans l'équipement de chaque combattant, en plus de son armement, une bêche pour creuser la terre et couvrir ses excréments après avoir fait ses besoins à l'endroit assigné à cet effet.

• LUNDI 2 FÉVRIER – 15 CHEVAT

Mitsva positive n° 191 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de nommer un prêtre pour haranguer le peuple avant le combat et renvoyer chez lui tout homme inapte au combat.

Mitsva positive n° 214 : C'est le commandement qui a été enjoint au jeune marié de se consacrer à sa femme pendant une année entière, de ne pas faire de voyage durant cette période, de ne pas combattre à l'étranger et de ne s'engager dans aucune activité de ce genre mais de se réjouir avec elle pendant une année entière depuis le jour où il l'a épousée.

Mitsva négative n° 311 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'astreindre un jeune marié durant une année à une corvée quelconque susceptible de l'éloigner du domicile conjugal, que ce soit dans le domaine militaire ou civil.

Mitsva négative n° 58 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de craindre les incroyants en temps de guerre ou de trembler devant eux.

Mitsva positive n° 221 : C'est le commandement qui nous a été enjoint au sujet de la belle femme captive.

Mitsva négative n° 263 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle au moment de la conquête de la ville.

LA VALISE QUI CHANGEA UNE VIE

Madame Leah (Elizabeth) Yahilevich eut le privilège de travailler dans la maison du Rabbi et de la Rabbanit 'Haya Mouchka, sur President Street à Brooklyn. La Rabbanit manifestait une grande sollicitude envers Leah qui avait perdu une partie de sa famille durant la Shoah (la Rabbanit elle-même avait eu la douleur de perdre sa sœur cadette Sheina, déportée à Treblinka en 1942).

En 1987, les voyages vers l'Union Soviétique devinrent un peu moins compliqués et Leah désira vraiment se rendre à Gomel, en Russie pour revoir ses parents et grands-parents qu'elle n'avait pas revus depuis des dizaines d'années. Elle évoqua le sujet devant la Rabbanit, qui l'encouragea fortement à entreprendre ce voyage. Elle suggéra aussi de profiter de cette occasion pour emporter des livres sur le judaïsme, traduits en russe. Leah hésitait car elle craignait que cela ne soit dangereux et considéré comme contre-révolutionnaire et opposé à la doctrine communiste. Peut-être l'arrêterait-on à la douane, peut-être ses valises seraient confisquées, peut-être serait-elle arrêtée et emprisonnée... Mais la Rabbanit la rassura et lui rappela que son mari – le Rabbi – cherchait constamment à faire parvenir des livres aux Juifs obligés de rester en Russie et qui n'avaient pas de possibilité d'apprendre ce qu'était le judaïsme. Dès qu'un professeur, un médecin, un homme politique ou autre était invité à participer à un congrès en Union Soviétique, le Rabbi s'arrangeait pour le contacter et lui demander d'apporter des livres et objets de culte aux communautés désireuses d'en apprendre davantage sur leur héritage juif et de mieux pratiquer leur foi. Comme Leah voyageait avec un visa de touriste, elle pouvait en toute légalité apporter des cadeaux de toutes sortes à sa famille.

Parmi les membres de la famille de Leah encore retenus en Union Soviétique, il y avait son petit-neveu de treize ans, Hirschel Friedman. Ayant appris que sa grand-tante allait venir des États-Unis, le jeune garçon était fou de joie à l'idée de tous les cadeaux qu'elle allait certainement lui rapporter depuis le « pays en or » comme on appelait la lointaine Amérique. Peut-être un chapeau de cow-boy ou des jeans à la mode ou même des tee-shirts à l'effigie d'un chanteur... Oh, combien il se réjouissait à l'idée de parader devant ses amis avec ses vêtements à la mode américaine ! Il alla la chercher à l'aéroport et la vit apporter des valises et encore des valises... C'était donc vrai ? Une visiteuse depuis le monde libre ! Quelle valise lui était destinée ?

Effectivement, une fois arrivée dans la maison de ses parents, Leah se mit à déballer ses bagages et il y avait toute une valise

qui lui était spécialement réservée ! Très excité, il l'ouvrit et fut très surpris d'y trouver des dizaines de livres saints traduits en russe : Siddour (livre de prière), Haggada de Pessa'h, journaux pour enfants, fascicules explicatifs sur les Mitsvot les plus importantes : cacherout, Chabbat, les fêtes, Mezouza, Téfilines... Toutes ces brochures avaient été préparées depuis des années par les 'Hassidim à New York - sur instruction du Rabbi - pour les millions de Juifs retenus alors en Union Soviétique ou ceux qui parvenaient à en sortir en petits nombres.

Non, Hirschel n'était pas déçu même s'il avait espéré d'autres cadeaux. Bien qu'il ait grandi dans un pays communiste où la pratique ostentatoire du judaïsme était interdite, sa famille était restée traditionaliste. Son grand-père possédait quelques livres de prières ou d'intérêt juif mais ils étaient tous en hébreu, langue que Hirschel n'avait pas eu l'occasion d'étudier dans une école juive. Maintenant il pouvait apprendre à lire et à prier dans un livre traduit en russe, avec toutes les instructions nécessaires : quand se lever, quand s'asseoir, quand mettre la main devant les yeux, quand prier et surtout, le sens des mots que son grand-père lui avait appris à répéter mécaniquement quand il l'emménait en cachette à la synagogue clandestine. Il étudia tout seul très sérieusement ces livres d'une valeur inestimable à ses yeux. De fait, ces livres lui permirent de s'auto-éduquer pour tout ce qui concernait le judaïsme. Il les lisait et relisait, en appréciant chaque mot et en mémorisant tout ce qu'ils impliquaient.

Deux ans plus tard, sa famille obtint enfin l'autorisation de quitter le « paradis soviétique » et Hirschel souhaita étudier en Yechiva. Grâce aux livres envoyés par la Rabbanit et qu'il avait pu lire en Russie, il n'était pas loin du niveau des autres garçons du même âge et put très vite s'adapter à la vie en Yechiva. C'est là qu'il rencontra les frères Okunov qui l'aiderent, lui ainsi que sa famille, à s'intégrer. Il devint un fervent 'Hassid.

A des milliers de kilomètres de lui, la Rabbanit avait eu la prévoyance de penser à lui et avait allumé la flamme dormante d'un jeune garçon juif en Russie. Même deux ans après son décès, la Rabbanit avait influencé celui qui devint un 'Hassid accompli. La Rabbanit 'Haya Mouchka était elle-même, à sa façon, totalement dévouée aux enseignements du Rabbi qu'elle aidait à diffuser par tous les moyens et de la meilleure manière possible.

COLlive
Traduit par Feiga Lubecki

Mitsva négative n° 264 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de traiter comme servante une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle.

FIN DU CYCLE DE L'ÉTUDE DU SÉFER HAMITSVOT

• MARDI 3 FÉVRIER – 16 CHEVAT

DÉBUT DU NOUVEAU CYCLE DE L'ÉTUDE DU SÉFER HAMITSVOT

Introduction du Séfer Hamitsvot (voir livre)

• MERCREDI 4 FÉVRIER – 17 CHEVAT

• JEUDI 5 FÉVRIER – 18 CHEVAT

• VENDREDI 6 FÉVRIER – 19 CHEVAT

L'étude porte sur les 14 principes (*Chorachim*) qui ont conduit le Rambam dans l'énumération des commandements (613 Mitsvot) (Voir livre)

• SAMEDI 7 FÉVRIER – 20 CHEVAT

Mitsva positive n° 1 : C'est le commandement qui nous incombe de croire en Dieu, c'est-à-dire que nous devons croire qu'il est à la fois l'origine et la cause de toute chose, Celui qui fait exister toute créature.

Mitsva négative n° 1 : C'est le commandement qui nous interdit de croire en une autre divinité que l'Éternel.

Mitsva positive n° 2 : C'est l'ordre qui nous a été enjoint de croire en l'unicité de Dieu.



ETINCELLES DE MACHIA'H

Le jour qui ne sera que Chabbat

Dans le texte des Dix Commandements, nous trouvons : « Souviens-toi du jour de Chabbat pour le sanctifier ». Rachi, dans son commentaire, souligne les implications de la phrase : « Mettez votre cœur à rappeler toujours le jour du Chabbat. S'il se présente quelque chose de beau, réservez-le pour Chabbat ». C'est dire que le Chabbat doit être l'objet de notre préoccupation toute la semaine, constamment.

Le temps de la Délivrance est également appelé « Chabbat » car, alors, les Juifs connaîtront enfin le repos et la sérénité. Il faut donc, dès aujourd'hui, se souvenir constamment du temps à venir de Machia'h et s'y préparer comme on le fait lorsque la venue du Chabbat est imminente.

(Extrait d'un commentaire du Rabbi de Loubavitch - 11 Nissan 5744) H.N.

LA HALAKHA

de la semaine



Quelles sont les trois Mitsvot de la femme ?

Les femmes juives sont tenues de respecter toutes les Mitsvot (sauf les Mitsvot positives limitées par le temps comme les Téfilines qui ne peuvent être mis que le jour et non la nuit).

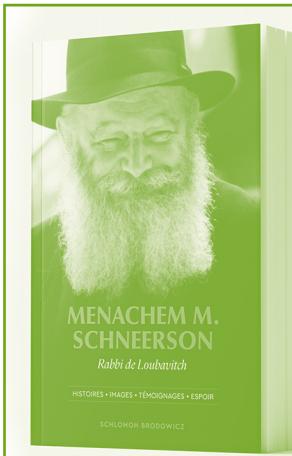
Certaines Mitsvot sont effectuées plus souvent par les femmes que par les hommes et ce sont :

1) 'Halla : le prélèvement de la pâte. Quand on pétrit une pâte (à pain ou à gâteaux) qui contient plus de 1,200 kg de farine, on en préleve un petit morceau. Si la pâte contient plus de 1,700 kg de farine, on récite la bénédiction : (« *Baroukh Ata Ado-naï Elo-hénou Mélèkh Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Lehafrich 'Halla* ») avant d'effectuer le prélèvement. Ce petit morceau de pâte (qui était destiné au Cohen quand le Temple se dressait à Jérusalem) est, de nos jours, brûlé. La Mitsva de la 'Halla symbolise toutes les Mitsvot liées à la cacherout de la nourriture.

2) L'allumage des bougies de Chabbat et des fêtes : les femmes se trouvent plus souvent que les hommes à la maison accueillent le Chabbat en allumant vendredi après-midi au moins deux bougies. Les jeunes filles et petites filles allument une bougie dès l'âge de trois ans, en récitant la bénédiction : (« *Baroukh Ata Ado-naï Elo-hénou Mélèkh Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nér Chèl Chabbat Kodèch* »). (S'il ne se trouve pas de femme ou de fille dans la maison, ce sera au maître de maison qu'incombera la Mitsva d'allumer les bougies).

3) La pureté familiale dépend essentiellement de la conduite scrupuleuse de la femme juive. Seule la femme prononce une bénédiction en se trempant au Mikvé (bain rituel). Du respect de ces lois dépendent la stabilité du couple, l'harmonie de la famille et le développement satisfaisant des enfants.

F.L.



Un regard sur l'immense horizon humain et universel du Rabbi de Loubavitch

par Schalom Brodowicz

Histoires | Image | Témoignages | Espoir

DISPONIBLE EN LIBRAIRIE



disponible sur [amazon.fr](#)



+33 (0)7 66 13 79 30

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE

(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE
RAPIDE SUR PLACE

07.62.00.60.99

01.57.42.57.42

demandez shmouel

directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny

[www.direct-auto.fr](#)



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASHER AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil – CC Les Belles Feuilles
- Paris 17^e : 13 rue Brémontier
40 rue Guersant → **Nouveau** ↗
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Orpi

Orpi Optimum

Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée – Paris 19^e

3 Agences à votre service

Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

**VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER
LOCAUX COMMERCIAUX**

Estimation offerte sous 48h
sur tout Paris et proche banlieue

Tél : 01.42.00.02.02

o p t i m u m @ o r p i . c o m

ROSETTA

TRATTORIA ITALIENNE

Sous le contrôle du Beth Din de Paris



Halavi



Halavi

73 Rue de Prony
75017 Paris
01.45.74.54.74

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
01.47.70.00.76

98 Rue de Montmartre – 75002 Paris
01.42.21.38.68



+33 (0)7 66 13 79 30

AUTOVISION

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO
DE LA
COMMUNAUTÉ

1

NOUVEAU !!
Contrôle
Technique
moto



Service
Porte à Porte

Prise de RDV :
Feivel Basanger

01 41 83 19 23

06 21 65 58 71

– 8 € sur présentation de la Sidra

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais



**SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE**

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE



Caméra &
Vidéo-Surveillance

Alarme &
Télésurveillance

Contrôle d'accès &
Interphonie

Serrurerie &
Portes blindées

Store, Volet &
Rideau métallique

Nous recrutons
des commerciaux



GARAGE DIRECT AUTO

ATELIER
RÉPARATION



07.62.00.60.99

ACHAT VENTE



07.67.17.39.84



Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.